

## Compte Rendu de la commission "SPORT ET CULTURE" Mercredi 16 septembre 2020 à 18h30 à Écopôle à Vélines

Monsieur Thierry BOIDÉ, Président de la commission.

Présents : Laurent TURLET, Jean-Pierre MAHIEU, Gilbert BOUTY, Charlotte BOEREN, Aurélie COMBESCOT, Aurélie VIERA, Caroline MAZIÈRES, Éric REY, Florence PEYTUREAU, Célia LANDREAU, Yoan RIVIER, Mélanie FAVRE, Sophie VASSEAUD, Jean-Pierre LAVEAUD-BENQUET, Laurent GARINEAU, Cécile MARCETEAU.

### Ordre du jour :

- Attribution du marché Équipement des TMS 2020 (Nastringues et Villefranche de Lonchat)
- Subventions aux associations

Monsieur BOIDÉ procède à l'appel puis avant de parler de l'ordre du jour, il propose un tour de table pour que chaque délégué puisse se présenter.

Il rappelle que les commissions n'ont pas juridiquement de pouvoir de décision mais que leur rôle est prépondérant dans la mesure ou le bureau et le Conseil Communautaire suivent généralement l'avis des commissions.

Si la commune n'est pas représentée par un membre titulaire ou un membre suppléant, elle peut envoyer un remplaçant car l'implication de chaque commune est importante.

Il précise vouloir que cette commission soit vivante, que tout le monde soit force de propositions et qu'en revanche, la Communauté de Communes n'intervient pas dans le fonctionnement des équipements sportifs. En effet, la Communauté de Communes a fait des investissements sportifs sur plusieurs communes mais il appartient à chaque commune de gérer le fonctionnement de ces équipements.

Monsieur BOIDÉ conclut son propos liminaire en précisant que si un sujet concernant la commission doit être délibéré, il y aura une commission avant le Bureau et le Conseil Communautaire.

Monsieur BOIDÉ fait un point de présentation sur les TMS du territoire :

- 3 communes ont financé leur propre TMS (St Géraud de Corps, Lamothe-Montravel et St Martin de Gurson),
- 11 communes ont un TMS financé par la CDC :
  - 2017 : Bonneville, St Méard de Gurçon et St Antoine de Breuilh
  - 2018-2019 : Fougueyrolles, Montcaret, Montpeyroux, Minzac, St Seurin de Prats, St Rémy sur Lidoire, St Vivien et Vélines.
- Carsac de Gurson a préféré un terrain de pétanque.

- Montazeau a préféré le réaménagement de son terrain de tennis.
- Il reste 2 communes à équiper cette année (Nastringues et Villefranche de Lonchat).

L'appel d'offres a été fait, il reste plus qu'à choisir l'entreprise

Monsieur BOIDÉ explique que le département a fait une analyse car nous n'avons pas la compétence pour le faire et invite tout le monde à regarder les tableaux d'analyse ainsi que les différentes photos, puis il ouvre le débat sur le choix à faire pour le TMS de Nastringues.

Monsieur TURLET demande la différence de qualité du gazon synthétique entre les différentes entreprises.

Monsieur BOIDÉ répond que vu la notation, celui d'AGORESPACE est de meilleure qualité que les autres.

Monsieur BOUTY fait remarquer qu'AGORESPACE qui a fait tous les autres TMS est vraiment une entreprise sérieuse et de qualité.

Madame MAZIÈRES demande qui fera le terrassement.

Monsieur BOIDÉ informe les délégués que ce sera l'entreprise RADIN pour Nastringues alors qu'à Villefranche de Lonchat, ce sera EUROVIA car les travaux sont plus complexes, le terrain est moins pratique.

Madame MAZIÈRES demande que les filets pare-ballons soit bien mis au bon endroit, c'est-à-dire comme sur la photo de l'offre de l'entreprise QUALI-CITÉ, sur une largeur et une longueur. Monsieur BOIDÉ s'en assurera auprès de l'entreprise retenue.

Madame VASSEAUD profite du sujet des pare-ballons pour demande un filet pare-ballons pour le TMS de St Seurin de Prats.

Monsieur REY demande le montant des subventions ?

Monsieur BOIDÉ donne les chiffres, à savoir 100 896.40 € de DSIL et 237 500 € du CD24 pour l'ensemble des TMS.

Monsieur BOIDÉ fait un tour de table pour avoir l'avis de chacun :  
L'entreprise AGORESPACE est choisie à l'unanimité.

Pour Villefranche de Lonchat, Monsieur Thierry BOIDÉ donne lecture de l'avis de l'ABF.

Monsieur BOUTY demande le tarif du terrassement.

Monsieur BOIDÉ donne le montant de 86 748.84 € et précise que vu la technicité et la complexité du terrain, ce sera dans le marché à bons de commande de l'entreprise EUROVIA.

Monsieur BOIDÉ fait un tour de table pour avoir l'avis de chacun :  
L'entreprise AGORESPACE est choisie également à l'unanimité.

Monsieur BOIDÉ remercie tout le monde pour leur choix, et informe qu'il en fera part au Bureau et au Conseil Communautaire.

Monsieur BOIDÉ fait un aparté pour informer du décès de Monsieur MARQUIER, élu à Villefranche de Lonchat qui siégeait dans cette commission.

Monsieur BOIDÉ donne lecture du règlement d'attribution de subvention pour des projets associatifs relatifs à la culture et aux sports.

Il précise que l'enveloppe budgétaire annuelle de la Communauté de Communes est de 20 000 € puis invite tout le monde à relire le règlement et à lui faire part des modifications d'ici la prochaine commission.

Il donne lecture du tableau avec les montants des subventions accordées et demande l'avis des communes concernées par les manifestations.

Monsieur BOIDÉ demande l'avis de tous les délégués, tout le monde valide la proposition et il remercie tout le monde pour leur choix, et informe qu'il en fera part au Bureau et au Conseil Communautaire.

Il précise qu'il compte beaucoup sur les délégués pour faire remonter les informations aux associations de leurs communes, qu'il faut les informer qu'elles peuvent bénéficier de subventions ; ainsi que pour la réalisation de l'Agenda/annuaire de la CDC réalisé chaque année.

Madame MARCETEAU s'interroge sur la date butoir pour les agendas, Monsieur Boidé répond qu'en général, il faut que les informations soient remontées au plus tard le 15 novembre.

Madame Aurélie COMBESCOT demande qui peut prendre la décision de faire ou non la manifestation. Monsieur BOIDÉ informe que l'association décide mais le fait valider par la préfecture.

Monsieur Éric REY demande où en sont les travaux de la base de la Moutine car il y a eu un contrôle cet été pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, comme tous les ans. Monsieur BOIDÉ répond que les travaux sont prévus pour 2021.

Monsieur Thierry BOIDÉ fait un aparté sur le budget et notamment le déficit du CIAS dû au COVID (le Département a demandé de moins intervenir, etc...), ce qui entraîne une incidence d'environ 80 500 €.

Il précise que depuis 2 ans, l'ALSH refuse de plus en plus d'enfants car la capacité d'accueil arrive à son maximum. Pendant le confinement, l'accueil était gratuit pour les enfants des soignants, ce qui a causé une incidence budgétaire. Cependant depuis septembre, il y a de gros refus, l'ALSH est complet tous les mercredis jusqu'au mois de juin et fait part de la construction d'un nouvel ALSH à St Antoine de Breuilh.

Monsieur Boidé fait un point sur tous les investissements sportifs et culturels :

- Vestiaires sportifs à St Antoine de Breuilh et à Montcaret,
- Vestiaires sportifs à Vélines en cours et il a été convenu entre toutes les associations de football pour dire que la priorité sera donnée au rugby pour ces vestiaires car il y a plusieurs terrains de football sur le territoire.

Monsieur LAVEAUD-BENQUET s'interroge sur les primes pour les agents du CIAS durant la crise sanitaire et Monsieur BOIDÉ répond positivement, le Département a versé cette prime au CIAS qui l'a reversé aux agents.

Monsieur REY propose une piste de travail pour le territoire en évoquant le manque d'une salle de futsal car beaucoup de personnes, d'associations le pratiquent et doivent se déplacer hors de la CDC pour le pratiquer.

Monsieur BOIDÉ précise qu'il va y avoir un arbitrage à faire, car des reproches font ressortir qu'il y a trop d'investissement et pas assez de fonctionnement sur la Communauté de Communes. C'est à discuter entre élus du territoire et de voir ce qu'il est important de faire pour le territoire. Il pense qu'il manque également d'une salle acoustique ; tous ces projets sont à traiter tous ensemble en commission puis au Bureau et au Conseil Communautaire, surtout que le tissu associatif est riche sur la CDC, le rôle des délégués est donc très important pour faire remonter les informations.

Monsieur Boidé propose une fréquence des réunions de cette commission à une par trimestre et plus, si nécessaire.

Monsieur Boidé lève la séance à 19h39.